Année européenne de l'éducation et la formation tout au long de la vie, 1996 (déc. 2493/95/CE). Rapport

1999/2163(COS) - 15/09/1999 - Document de base non législatif

OBJECTIF : présentation d'un rapport sur la mise en oeuvre de l'Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (1996). CONTENU : Le présent rapport présenté conformément à l'article 8 de la décision 2493/95/CE instituant une Année européenne de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (1996) (se reporter à la fiche de procédure 1994/0199/COD), vise à établir le bilan global de cette Année et à en tirer des indications pour la suite des initiatives communautaires à mener en la matière. Il ressort notamment de ce rapport que le concept d'éducation et de formation tout au long de la vie a eu un retentissement important dans l'opinion publique et le discours politique, prouvant l'utilité de cette Année européenne. Pour rappel, cette initiative visait à promouvoir l'éducation et la formation tout au long de la vie en agissant tant sur l'offre que sur la demande : - d'une part, en sensibilisant le public à la nécessité et à l'utilité de poursuivre son apprentissage personnel, - d'autre part, en encouragenat le débat sur la façon dont les systèmes d'enseignement peuvent mieux répondre aux nouveaux besoins en matière d'apprentissage. Dans la mise en oeuvre, la Commission a tenu à travailler d'une manière décentralisée et en étroit partenariat avec les instances désignées par les États participants. La mise en oeuvre simultanée de ce programme dans la totalité de l'Espace Économique Européen lui a conféré un poids supplémentaire. Elle a également facilité la communication transnationale d'idées et l'échange de bonnes pratiques et a conforté les partisans d'une approche de l'apprentissage tout au long de la vie dans le débat actuellement en cours sur l'éducation dans les États membres. Les situations rencontrées dans les différents pays différaient sensiblement par le taux de pénétration du concept d'éducation et de formation tout au long de la vie dans la conscience collective ainsi que par les possibilités existantes en matière de formation. Néanmoins, tant dans les régions où cette notion était à peine connue que dans celles possédant une tradition bien ancrée dans ce domaine, les réactions furent enthousiastes et surtout, la volonté d'améliorer la situation existante, bien réelle. Le budget de 8,34 millions d'écus pour l'Union et l'EEE a servi à cofinancer quelques 550 projets (soit 5.000 manifestations à l'échelon communautaire, national, régional ou local) représentant un coût total de 34 millions d'écus pour l'ensemble des initiatives entreprises. On estime qu'environ 4.000 articles sont parus dans la presse, tandis que le site Internet a accueilli 80.000 visiteurs. Bien qu'il soit impossible de mesurer scientifiquement l'impact de l'Année européenne, on peut néanmoins estimer qu'elle a permis d'améliorer la situation dans les États membres. Nombre de nouvelles initiatives lancées en 1996 ou depuis lors dans les États membres - outre les projets cofinancés dans le cadre de l'Année européenne - ont eu pour thème l'éducation et la formation tout au long de la vie. Ces initiatives ont notamment consisté en grandes réformes des systèmes d'éducation et de formation, en mesures cibles sur laparticipation des groupes sous-représentés aux programmes d'éducation, en actions pilotes et en documents de politique gouvernementale. En outre, l'Année européenne a contribué à favoriser la coopération entre organes responsables de volets différents des systèmes d'éducation et de formation. Au plan communautaire, le traité d'Amsterdam consacre -et il s'agit là d'un héritage durable de l'Année européenne- le principe de l'éducation et de la formation tout au long de la vie dans le préambule du traité instituant la Communauté, dans lequel les parties contractantes déclarent être "déterminées à promouvoir le développement au niveau de connaissance le plus élevé possible pour les peuples par un large accès à l'éducation et par la mise à jour permanente des connaissances". Parallèlement, ce concept a rejailli dans le Livre Blanc de la Commission "Enseigner et apprendre : vers la société cognitive", qui définissait les objectifs d'une éducation et d'une formation tout au long de la vie dans la société européenne ou encore dans le Plan d'action "Apprendre dans la société de l'information" présenté par la Commisison en 1996. À l'issue de l'Année européenne (20.12.1996), le Conseil a par ailleurs adopté des "Conclusions relatives à une stratégie pour l'apprentissage permanent" qui présentaient un ensemble de principes de base pour une stratégie de l'apprentissage permanent.